



Nous publions ci-dessous un article qui aborde les conclusions d'une très intéressante enquête réalisée avec la collaboration de l'UDEP-Liège et de son comité de soutien sur le travail et les conditions de travail des sans-papiers en Belgique.

Fin août 2006, la presse rouvrait le dossier de la pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs de l'économie belge, particulièrement en Flandre où la réserve de chômeurs est moins grande. Le responsable de la fédération flamande de la construction annonçait que d'importantes entreprises du Nord du pays s'apprêtaient à engager des milliers de travailleurs étrangers. Depuis le 1er mai 2006, les Régions peuvent accorder en cinq jours des permis de travail à des ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union européenne dans les secteurs reconnus critiques: construction, mécanique automobile, transport, électricité, entretien, horeca, personnel soignant.

Mais pourquoi donc ne commence-t-on pas par confier ces emplois à tous les travailleurs formés en ces domaines, intégrés chez nous, qui connaissent déjà bien les langues nationales et qui voudraient travailler: les sans-papiers ? Depuis 3, 5 ou 10 ans, ils font toutes les démarches possibles, y compris parfois mettre leur vie en danger par des grèves de la faim, pour obtenir les papiers qui leur permettraient enfin de chercher un boulot. Mais le plus souvent en vain ! Depuis un an, ils sont sortis de l'ombre, se sont organisés dans les églises et les lieux publics, pour donner plus de force à leur revendication: être "régularisés" afin d'avoir un emploi.

Sans-papiers, sans travail ?

Écrit par Isabelle Ponet et M.D

Lundi, 09 Juillet 2007 10:01 - Mis à jour Dimanche, 15 Juillet 2007 19:22

La Belgique a donc là sous la main le potentiel généreux et dynamique qui lui est nécessaire. Mais le gouvernement violet n'a rien voulu entendre. Il n'a même pas accepté de poser la question des régularisations au Parlement.

Pourtant, la régularisation de tous les sans-papiers d'une région, quand elle est conçue dans le respect de tous(1), peut apporter à sa population un enrichissement économique et social autant qu'humain indéniable comme l'ont montré, à certains égards, les expériences espagnole(2) et italienne. La consommation augmente, les commerces prospèrent, les caisses de la sécurité sociale se remplissent. Cela facilite les investissements dans le domaine social pour tous les citoyens. Enfin, les échanges culturels et humains peuvent se développer.

A contrario, la présence dans une ville d'un grand nombre de personnes sans-papiers et donc sans ressources, sans logement décent, sans suivi médical et psychologique suffisant, nécessite des dépenses importantes de personnel (CPAS, policier ou médical), alors que la région pourrait trouver un coup de fouet en engageant des travailleurs jeunes et disponibles, qui ne désirent pas dépendre du CPAS mais veulent prendre leur place dans la société en y travaillant.

Aujourd'hui déjà, avec le peu de ressources qui sont les leurs, les personnes sans-papiers font vivre activement certains secteurs de notre économie, comme les magasins d'alimentation, les écoles, les boutiques de téléphone (avec les communications internationales), de même que les transports en commun.

C'est pour tenter de comprendre toutes ces contradictions que nous avons profité de ce que les sans-papiers étaient rassemblés dans divers lieux de la province de Liège pour proposer à une soixantaine d'entre eux de réaliser un entretien à propos de leur vie professionnelle(3).

Travail or not travail ?

Manifestement, les travailleurs les plus exploités, les "tout à fait clandestins", ne courent pas les églises. Sans aucune protection légale, ils travaillent de l'aube au crépuscule dans la cueillette, le bâtiment, l'horeca ou les ateliers de confection pour lesquels les filières les ont fait venir. Ils ne demandent pas de régularisation car ils savent qu'ils perdraient directement leur emploi.

Par contre, ceux que nous avons interviewés se sont tous manifestés auprès de l'Office des Étrangers. La plupart sont aujourd'hui en demande individuelle de régularisation et donc souvent sans ressources institutionnelles. Mais si la situation statutaire est différente pour chacun, le parcours professionnel qu'ils nous racontent est quasiment toujours le même.

Les formations

Dès qu'elles sont arrivées en Belgique et ont demandé l'asile, toutes les personnes que nous avons interviewées ont immédiatement cherché du travail et des formations. Tous, hommes et femmes, accordent une énorme importance à la formation. Pour certaines femmes du Maghreb, même très jeunes, ces premiers cours d'alphabétisation ou de couture sont aussi leur première rencontre avec l'école, la lecture et l'écriture. Dans ce cas, les formations qu'elles reçoivent portent sur les apprentissages de base du français et sur des compétences attractives comme la couture ou la coiffure. Ces cours sont dispensés par des écoles du quartier, des mouvements d'action sociale, ou par le Forem.

Quant aux hommes, à longueur d'entretiens, ils nous ont parlé de ces formations qu'ils souhaiteraient tellement suivre, dans tous les secteurs pour lesquels il manque précisément des bras selon les fédérations patronales (construction, commerce, boulangerie, mécanique...), et de toutes les formations qu'ils ont déjà faites pendant les mois où ils avaient un permis de séjour temporaire, mais d'où on les a exclus dès que le droit d'asile leur a été refusé.

L'interdiction de suivre des formations est encore plus mal ressentie par les sans-papiers que l'interdiction de travailler. Leur désir de savoir et d'exercer leurs capacités est immense. L'exclusion de la connaissance suscite une frustration aiguë, jointe à une impression d'inutilité profonde. Pour les femmes, cette exclusion des formations quand on leur retire leur carte de résidente est, de plus, ressentie comme un enfermement dans leur maison.

Pour beaucoup d'hommes et de femmes, ce sentiment de vacuité joint à l'insécurité permanente, aux conditions de logement déplorables, et parfois au souvenir des souffrances anciennes, est cause de maladies et de dépressions.

Les emplois

Sans-papiers, sans travail ?

Écrit par Isabelle Ponet et M.D

Lundi, 09 Juillet 2007 10:01 - Mis à jour Dimanche, 15 Juillet 2007 19:22

La majorité des hommes que nous avons rencontrés nous ont parlé de ces emplois qu'ils ont occupés du temps où ils avaient une carte de résidence. Dès que cette carte leur a été retirée, ils ont perdu leur travail alors que, pour la moitié d'entre eux, leurs patrons attendent avec impatience qu'ils obtiennent leur régularisation pour pouvoir les reprendre, car ils ont besoin d'eux. Pour les sans-papiers, cette situation est un drame, mais c'est aussi une perte pour la société dans laquelle ils s'efforcent de vivre.

Car, si les emplois vacants en Belgique sont variés, les qualifications des travailleurs sans-papiers le sont également. La moitié des personnes rencontrées avaient déjà une bonne formation professionnelle, générale, voire parfois universitaire, avant d'arriver en Belgique. Leur apport dans de multiples domaines, y compris la recherche, pourrait être précieux.

Pour s'intégrer à la Cité

Tout au long de l'enquête, la seule revendication avancée a été la demande de travail et de formation. Jamais aucune exigence de soutien financier ou matériel n'a été évoquée. Les sans-papiers veulent travailler, et même sont prêts à travailler très dur, comme ils le prouvent chaque fois que cela leur est possible, pour pouvoir subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ils attendent seulement qu'on leur reconnaisse les mêmes droits qu'aux autres habitants de la Cité, en échange des services qu'ils sont prêts à lui rendre à travers leur activité professionnelle.

Mais l'augmentation des contrôles par les inspecteurs du travail et la lourdeur des amendes rendent beaucoup plus prudents les petits patrons. Ils engagent donc des étrangers durant leur période de recevabilité, à un moment où ceux-ci sont particulièrement avides de travailler mais sont également fragiles car ils n'ont qu'un permis temporaire et aucun contact avec les organisations ouvrières. En effet, il est frappant de constater que la plupart des interviewés n'avaient jamais rencontré de délégué syndical avant d'en voir dans les comités de soutien. Durant ces périodes de travail autorisé, le nombre d'heures de travail est moindre et les salaires sont un peu supérieurs à ceux des travailleurs tout à fait clandestins. Ils remplissent manifestement un rôle important dans notre économie puisqu'ils sont attendus impatiemment par leurs patrons. Le refus de leur accorder le droit à la résidence et le droit au travail, parce qu'ils n'appartiennent pas à l'Union européenne est donc inacceptable.

Alors qu'en reconnaissant à chacun le droit à un emploi "convenable", conforme à la législation du travail, contrôlé par les organisations syndicales, ils saperaient le pouvoir des trafiquants

Sans-papiers, sans travail ?

Écrit par Isabelle Ponet et M.D

Lundi, 09 Juillet 2007 10:01 - Mis à jour Dimanche, 15 Juillet 2007 19:22

d'êtres humains, rencontreraient de vrais besoins économiques, amélioreraient les finances publiques et participeraient à la construction de plus justes relations sociales.

Notes:

(1) Tout dépend de la manière dont est organisée la régularisation. Le contre-exemple que représente la forme de régularisation choisie par l'Allemagne nous indique comment une telle opération peut se faire exclusivement au service du profit économique et donc broyer encore un peu plus les personnes. C'est bien sûr sur ce terrain là que voudraient s'engager l'Union Européenne et Sarkozy avec son concept d'immigration choisie.

(2) En Espagne, la régularisation de centaines de milliers d'étrangers a bousté l'économie de certaines régions. Cela a induit la création d'un nombre impressionnant d'emplois... sans détruire ceux des nationaux. D'après Souhail Chichah.... dans Le Soir du 20/3/07, une grande banque espagnole (Caixa) estime que "le niveau de vie aurait chuté de 0,6% au lieu de croître de 2,6% si les immigrants n'avaient pas apporté du sang neuf entre 1995 et 2005".

(3) L'ensemble de l'enquête peut être obtenu auprès du comité de soutien de l'UDEP-Liège ou auprès d'Isabelle Ponet (isabelle.ponet@teledisnet.be)